

OUVERTURE DES NAO 2017 SDH-PH.

➔ **LES NAO (NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES) C'EST QUOI ?** : Dans les entreprises où sont constituées une ou plusieurs sections syndicales, l'employeur doit, tous les ans, convoquer les délégués syndicaux pour négocier sur : les salaires, le partage de la valeur ajoutée, les effectifs, l'organisation du temps de travail, l'égalité professionnelle H-F, la qualité de vie au travail, ...

NB : S'il existe bien une obligation de négocier, il n'y a aucune obligation d'aboutir !

Le protocole d'accord définissant les modalités de négociation a été signé le 3 janvier, la consultation du CE sur la politique sociale, les conditions de travail et d'emploi est prévue le 26 janvier. La remise d'informations nécessaires aux délégués syndicaux aura lieu le 30 janvier 2017.

➔ **LE CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS NAO 2017 :**

- 1ère réunion de négociation le 30 janvier à 11H00
- 2ème réunion de négociation le 10 février à 14H00
- 3ème réunion de négociation le 1^{er} mars à 14H00.
- Assemblée Générale avec les salariés SDH-PH (date à définir).
- Signature d'un accord ou PV de désaccord le 17 mars à 14H00.

➔ **RAPPEL DES DERNIERES NAO 2014-2015-2016 :**

Force est de constater que depuis quelques années les augmentations de salaires pérennes (hors primes) et générales sont très contenues.

Les bas salaires (qu'est-ce qu'un bas salaire ?) sont bien évidemment les plus impactés car les dépenses contraintes restent identiques pour tout le monde.

Concernant les salaires : Notre objectif 2017 sera de corriger cet état de fait !

➔ **INFORMATION - PARTICIPATION DES SALARIES SDH-PH :**

- Nous sommes à la disposition des employés SDH-PH pour toute question concernant les NAO en général et celles de 2017 en particulier.
- Nous vous tiendrons, bien évidemment, au courant de l'avancée des négociations à la suite de chaque réunion via un tract syndical.
- Nous organiserons, avant signature d'un accord ou désaccord, une assemblée générale des salariés afin de faire le point sur ces NAO. **L'avis des salariés sera déterminant !**

EN ATTENDANT, NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BONNE ANNEE 2017 !

Vos délégués syndicaux CFDT & CGT.